

MYTHE #1 Pourquoi recycler, tout va à la poubelle de toute façon

L'entièreté des matières collectées dans le bac de recyclage sont envoyées au centre de tri puis expédiées à des recycleurs majoritairement québécois. Bien que le prix des matières recyclables a fluctué ces dernières années, la MRC peut compter sur un centre de tri performant qui assure une bonne qualité des ballots de matières qui sont mis en marché. Un bon tri par toute la population est essentiel au maintien de cette qualité!



MYTHE #2 En cas de doute, je le met dans le bac, au pire le centre de tri le mettra à la poubelle



En cas de doute, il vaut mieux vérifier et en absence de réponse, c'est la poubelle! L'application *Ca va où?* de Recyc-Québec permet rapidement de choisir le bon bac pour chaque matière. Le centre de tri reçoit plusieurs matières non admissibles et malgré les moyens mis en place, ces matières peuvent briser les machines, affecter la qualité des ballots de matières et menacer la rentabilité des opérations.

MYTHE #3 N'importe quel objet en plastique, ça va dans le bac, le plastique ça se recycle

Faux! Les deux principales questions en matière de recyclage à se poser sont les suivantes :

1. Est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?
2. Est-ce que mon objet est constitué de papier, carton, plastique, verre ou métal?



Si la réponse est non à une de ses questions, cet objet n'est pas destiné au bac de recyclage. Même s'il est en plastique! Pourquoi? Le système de collecte et de tri des matières recyclables est financé par les entreprises qui mettent en marché des contenants, des emballages, des imprimés ou des journaux. Le marché de revente et de recyclage des matières est donc orienté vers ces catégories de matières.

MYTHE #4 On gaspille de l'eau à laver ses contenants avant de les mettre dans le bac

Il n'est pas nécessaire de laver parfaitement les contenants, il suffit de les vider de leur contenu et de les rincer sommairement, si désiré. Les recycleurs de ces matières les transforment à haute température donc toute impureté sera retirée et ne menace pas la qualité du produit final. De plus, la quantité d'eau utilisée pour rincer est négligeable comparativement à la quantité nécessaire pour fabriquer un nouveau contenant à partir de matières premières.



MYTHE #5 Des aérosols, des piles, des ordinateurs, c'est recyclable non?

Certaines composantes de ces objets sont recyclables mais pas par le biais du bac de recyclage! Il est interdit de déposer des matières dangereuses tels que des aérosols, des piles ou des produits électroniques dans le bac de recyclage. Ces objets peuvent prendre feu dans les camions ou les centres de tri et causer des incendies. La collecte annuelle des résidus domestiques dangereux (voir page suivante) est la bonne façon de se départir de ces objets.